



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 février 2007  
Français  
Original : anglais

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Septième session

New York, 16-27 avril 2007

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

#### **Renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes, y compris la fourniture de nouvelles orientations au Partenariat de collaboration sur les forêts**

### **Cadre 2007 du Partenariat de collaboration sur les forêts**

#### **Document d'information**

#### *Résumé*

Le présent rapport récapitule les activités que le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses membres ont menées pour promouvoir une gestion durable des forêts et l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et des décisions et résolutions du Forum des Nations Unies sur les forêts et du Conseil économique et social.

Depuis la parution de son dernier rapport intérimaire en 2005, le Partenariat a mis en chantier trois nouvelles initiatives : une initiative scientifique et technique ayant pour but de permettre aux responsables politiques d'accéder plus largement aux informations scientifiques existantes; l'établissement d'un répertoire d'informations sur la gestion durable des forêts, destiné à aider les forestiers; et une initiative en matière de financement, qui permettra de fournir au Forum sur les forêts, à sa septième session, des informations sur les nouvelles sources existantes et potentielles de financement de la gestion durable des forêts.

Le Partenariat continue à développer et à élargir les activités qu'il menait précédemment pour rationaliser l'établissement des rapports, harmoniser les définitions; établir un répertoire d'informations sur le financement de la gestion

\* E/CN.18/2007/1.



durable des forêts et mettre en place un service mondial d'information sur les forêts et un site Web commun à ses membres. Ceux-ci travaillent en collaboration en ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance et l'application des lois; le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports; la restauration du paysage forestier et la remise en état des terres dégradées; l'élargissement de l'accès aux sources de financement de la gestion durable des forêts; la recherche sur la mosaïque du paysage forestier; la lutte contre la pauvreté et la création de moyens de subsistance; et la communication avec le public.

Les membres du Partenariat envisagent avec intérêt de poursuivre, notamment aux niveaux régional et national, leurs fructueuses activités de collaboration visant à appuyer les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts, la réalisation des objectifs mondiaux sur les forêts et l'application du futur instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts et du nouveau programme pluriannuel de travail du Forum.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction et historique .....	1	4
II. Appui apporté en 2005 et 2006 à l'arrangement international sur les forêts par les organes directeurs des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts .....	2-4	4
III. Mesures prises pour donner suite aux décisions et résolutions du Forum des Nations Unies sur les forêts ayant trait directement au Partenariat de collaboration sur les forêts et à ses membres .....	5-10	5
IV. Initiatives conjointes du Partenariat de collaboration sur les forêts .....	11-37	6
A. Nouvelles initiatives .....	11-18	6
B. Initiatives en cours .....	19-37	8
V. Activités de collaboration .....	38-56	12
A. Amélioration de l'application des réglementations forestières et de la gouvernance .....	40-43	13
B. Suivi, évaluation et établissement de rapports .....	44	14
C. Restauration des paysages forestiers et remise en état des terres dégradées ..	45	14
D. Amélioration de l'accès aux financements aux fins d'une gestion durable des forêts .....	46-48	15
E. Programme de recherche sur la mosaïque des paysages forestiers .....	49-50	16
F. Lutte contre la pauvreté et garantie des moyens d'existence .....	51-54	17
G. Incendies de forêts .....	55	17
H. Communication et vulgarisation .....	56	18
VI. Actions prévues .....	57-59	18

## **I. Introduction et historique**

1. Le Partenariat de collaboration sur les forêts<sup>1</sup>, qui fait partie intégrante de l'arrangement international sur les forêts, est chargé de deux tâches principales : appuyer les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts et renforcer la coopération et la concertation entre ses membres<sup>2</sup>, qui y participent à titre volontaire pour aider les pays à assurer une gestion durable des forêts. En 2006, l'importance du rôle du Partenariat dans la réalisation de ces objectifs a été rappelée par le Conseil économique et social, qui a invité les membres du Partenariat à continuer de renforcer leur collaboration et leur coordination pour les questions forestières afin de progresser vers une gestion durable des forêts aux niveaux mondial, régional et national<sup>3</sup>. Le présent cinquième rapport du Partenariat examine les progrès accomplis dans cette collaboration en examinant ce qu'il y a de nouveau depuis 2005 en ce qui concerne les initiatives communes et les activités de collaboration.

## **II. Appui apporté en 2005 et 2006 à l'arrangement international sur les forêts par les organes directeurs des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts**

2. Les organisations membres du Partenariat accordent une grande importance à leur participation à celui-ci et prêtent activement leur concours aux travaux du Forum sur les forêts. Les organes directeurs de certaines de ces organisations ont déjà fait leurs les objectifs mondiaux sur les forêts adoptés par le Conseil économique et social en 2006 et un grand nombre ont encouragé leur secrétariat à continuer à jouer un rôle actif dans le Partenariat. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification et les Conseils d'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) ont reconnu l'existence de liens explicites entre le programme de travail de leurs organisations respectives, d'une part, et les accords conclus par le Forum sur les forêts et les propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF), d'autre part. Les domaines dans lesquels les organisations membres du Partenariat sont encouragées à poursuivre leur travaux sont : l'harmonisation de

---

<sup>1</sup> Le Partenariat de collaboration sur les forêts se compose de 14 organisations indépendantes travaillant en association pour promouvoir la mise en œuvre d'une gestion forestière durable, à savoir : le Centre pour la recherche forestière internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale des bois tropicaux, l'Union internationale des instituts de recherche forestière, le secrétariat du Fonds mondial pour l'environnement, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Centre mondial d'agroforesterie, la Banque mondiale et l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

<sup>2</sup> Résolution 2000/35 du Conseil économique et social.

<sup>3</sup> Résolution 2006/49 du Conseil économique et social, par. 2 a).

l'établissement des rapports, les échanges d'informations, la promotion d'une gestion forestière durable aux niveaux régional et national, la gouvernance, l'application des lois et le commerce connexe.

3. Le nouvel accord international sur les bois tropicaux de 2006, qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2008 et est juridiquement contraignant, élargit la portée des travaux de l'OIBT à de nouvelles questions prioritaires telles que l'application des lois relatives aux forêts, la répression de l'abattage illégal et du commerce qui lui est associé, la lutte contre la pauvreté, la certification, les produits forestiers non ligneux, les services écologiques et les peuples autochtones et les populations locales tributaires des forêts, conformément aux propositions d'action du GIF/FIF.

4. Un certain nombre de membres du Partenariat manifestent leur appui au Forum sur les forêts en détachant de hauts responsables auprès de son secrétariat. Sont actuellement détachés auprès de celui-ci des fonctionnaires du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'OIBT.

### **III. Mesures prises pour donner suite aux décisions et résolutions du Forum des Nations Unies sur les forêts ayant trait directement au Partenariat de collaboration sur les forêts et à ses membres**

5. Dans sa résolution 2006/49, le Conseil économique et social a invité les organes directeurs du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, du Programme sur les forêts et du Fonds de partenariat de Bali à travailler en étroite collaboration pour promouvoir une gestion durable des forêts au niveau national.

6. En sa qualité de mécanisme international de financement et d'information, le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux aide les pays à élaborer et exécuter des programmes forestiers nationaux qui répondent aux besoins locaux, soient conformes aux priorités nationales et tiennent compte des principes internationaux. Ce partenariat unique en son genre met l'accent sur la participation éclairée de la société civile à la formulation des politiques nationales. Les travaux de la phase I (2002-2007) de son programme de travail ont été examinés par des experts extérieurs, qui en ont jugé les résultats satisfaisants. Vu le nombre élevé de pays qui demandent une aide et la volonté manifestée par les donateurs de continuer à verser des contributions et d'en accroître le montant, la phase quinquennale suivante de son programme de travail visera à élargir son appui direct aux pays en faisant passer le nombre des pays bénéficiaires de 40 à 60 et à doubler son budget, qui atteindra ainsi le chiffre de 34 millions de dollars. Le Comité directeur qui dirige les opérations du Mécanisme comprend des représentants de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, d'organisations non gouvernementales internationales, d'établissements de recherche, d'entités du secteur privé et de fondations, ainsi que de la FAO et de la Banque mondiale en tant qu'organisations internationales partenaires. Le Mécanisme poursuit sa coopération avec le Programme sur les forêts, notamment dans le cadre de réunions qu'ils organisent en alternance, d'échanges d'informations et d'activités de collaboration au niveau des pays.

7. Grâce au Fonds de partenariat de Bali, l'OIBT continue à s'employer à rendre ses membres mieux à même d'exporter du bois d'œuvre provenant de forêts gérées

durablement. De plus, elle met en œuvre des projets visant à promouvoir la gestion durable des forêts, qui sont financés par son compte spécial.

8. Le Programme sur les forêts est un partenariat multidonateurs qui a pour but de renforcer le rôle des forêts en matière de lutte contre la pauvreté et de développement durable et la protection des services écologiques. Il vise particulièrement à réformer la structure des marchés de façon à rendre l'exploitation durable des forêts plus profitable que leur exploitation non durable, ce qui l'amène notamment à évaluer les revenus que l'on peut tirer des forêts à l'aide de moyens de financement à la fois traditionnels et novateurs, dont la restructuration des instruments économiques et budgétaires existants, la création de marchés pour les services écologiques fournis par les forêts (piégeage du carbone, conservation de la diversité biologique, protection des bassins versants, etc.) et l'adoption, par les gouvernements, de politiques qui créent des conditions favorables aux investissements dans la gestion durable des forêts et encouragent le secteur privé à faire de tels investissements.

9. Dans sa résolution 2006/49, le Conseil économique et social a également invité le Fonds pour l'environnement mondial à étudier pleinement la possibilité de renforcer l'appui qu'il fournit à la gestion durable des forêts. Une nouvelle stratégie par domaines d'action a été approuvée par le Conseil d'administration du Fonds en décembre 2006. Le nouveau cadre d'allocation des ressources du Fonds permettra aux pays d'établir eux-mêmes la liste de leurs priorités de financement en matière de gestion durable des forêts, s'ils en décident ainsi. De plus, le Fonds considère les forêts comme une question intersectorielle intéressante, à ce titre, un certain nombre de programmes opérationnels, dont le programme relatif à la diversité biologique.

10. Dans la même résolution, le Conseil a également demandé aux organisations membres du Partenariat de poursuivre leurs activités dans un certain nombre d'autres domaines, notamment de continuer à promouvoir les échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques en matière de gestion des forêts, à harmoniser les mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports volontaires, à inscrire les recommandations générales pertinentes du Forum dans leur programme de travail, à étudier les moyens d'intéresser les grands groupes aux activités du Partenariat, à renforcer la contribution du Partenariat aux activités régionales et à élaborer et à appliquer des stratégies de conservation et de remise en état des forêts dans les pays à faible couvert forestier. Ainsi qu'il ressort des rapports sur ces activités dans les sections ci-après, des efforts visant à répondre à bon nombre de ces demandes sont déjà en cours.

## **IV. Initiatives conjointes du Partenariat de collaboration sur les forêts**

### **A. Nouvelles initiatives**

11. Pour continuer à répondre aux besoins recensés par les États membres, les organisations membres du Partenariat ont mis en chantier, depuis 2005, les initiatives ci-après.

## **1. Initiative en matière de science et technique**

12. Sous la direction de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, et en coopération avec le Centre pour la recherche forestière internationale, le Centre international pour la recherche en agroforesterie, la FAO, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et celui du Forum des Nations Unies sur les forêts, l'initiative en matière de science et technique vise à analyser et évaluer les informations scientifiques émanant des institutions nationales et internationales afin de mettre les décideurs au fait des progrès les plus récents de la science dans tel et tel domaine, de manière exhaustive, interdisciplinaire, objective, ouverte et transparente. Y participeront d'éminents scientifiques du monde entier, qui apporteront des informations scientifiques indépendantes validées sur des questions importantes présentant un intérêt politique. Certains scientifiques se constitueront en groupes d'experts pour évaluer les informations scientifiques sur certaines questions dont la validité a fait l'objet d'un examen collégial et établir des rapports qui soient aisément compréhensibles pour les formulateurs des politiques et les parties prenantes et aient un lien direct avec le processus intergouvernemental. Le Comité directeur de l'initiative, qui se composera d'organisations membres du Partenariat, choisira les questions à examiner en fonction des demandes présentées par le Forum sur les forêts et d'autres organes intergouvernementaux et après consultation avec les gouvernements, les grands groupes et les organisations membres du Partenariat, selon que de besoin.

13. En établissant au moment opportun des rapports sur des questions très préoccupantes, l'initiative permettra au Forum sur les forêts et à d'autres organes intergouvernementaux de prendre connaissance des données scientifiques disponibles. De ce fait, elle donnera la possibilité aux décideurs du monde entier de prendre des décisions plus éclairées et contribuera à donner suite aux engagements de la communauté internationale concernant les forêts et les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale.

14. L'initiative sera financée par les gouvernements et les organisations membres du Partenariat, auxquels il sera demandé de verser des contributions financières et en espèces. Un appui supplémentaire pourra être fourni par d'autres donateurs, tels que les fondations. L'Union internationale des instituts de recherches forestières a reçu du Gouvernement finlandais des fonds qui permettent de faire démarrer l'initiative.

15. Le Conseil économique et social s'est félicité de celle-ci dans sa résolution 2006/49.

## **2. Répertoire d'informations sur la gestion durable des forêts**

16. Bien que les principaux problèmes concernant les forêts soient demeurés les mêmes depuis l'adoption, en 1992, des principes de Rio relatifs aux forêts, les changements intervenus notamment dans les régimes commerciaux, les structures de gouvernance, la propriété collective, le degré d'engagement de la société civile et les échanges d'informations ont créé aux niveaux national et mondial, un nouveau contexte rendant indispensable d'assurer la gestion, la conservation et le développement durable des forêts. Ces changements créent de nouvelles possibilités pour faire en sorte que les forêts continuent de répondre aux besoins de leurs divers utilisateurs et de se prêter à leurs multiples fonctions et utilisations. Ils créent aussi de nouveaux problèmes.

17. Fruit d'une collaboration entre la Banque mondiale, la FAO, le Centre pour la recherche forestière internationale et l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN), ainsi que d'un certain nombre d'organismes donateurs, d'ONG et d'établissements universitaires, le Répertoire d'informations sur la gestion durable des forêts est conçu pour aider les pays et les forestiers à exécuter des projets qui permettent de bénéficier des avantages qu'offrent les forêts en matière de lutte contre la pauvreté, de conservation et de développement. Il traite de questions telles que le rôle des forêts dans la lutte contre la pauvreté, la gestion des forêts à l'échelon local, l'ouverture des marchés aux pauvres tirant leurs ressources des forêts, les droits de propriété et d'accès, les petites et moyennes entreprises dont les activités sont liées aux forêts, la satisfaction de la demande de plus en plus importante de bois, les systèmes de certification des forêts, l'optimisation des fonctions des forêts en matière de paysage, l'amélioration de la gouvernance des forêts, la prise en compte systématique des questions relatives aux forêts dans les dialogues sur les macropolitiques et le suivi des projets exécutés dans le secteur des forêts.

### **3. Initiative en matière de financement**

18. À titre de contribution au débat en cours sur les moyens d'exécution et pour faire connaître les tendances et possibilités nouvelles susceptibles d'influer sensiblement sur le financement dans le secteur des forêts, la Banque mondiale et le secrétariat du Forum sur les forêts établissent, en coopération avec d'autres membres du Partenariat, un document sur le financement de la gestion durable des forêts dont le Forum doit être saisi à sa septième session. Ce document, qui traitera de questions concrètes, étudiera les solutions novatrices envisageables et examinera s'il est possible d'accroître les fonds existants en mobilisant des ressources pour faciliter la gestion durable des forêts, renforcer les capacités, mener des travaux d'étude et mettre certaines possibilités d'action à l'essai.

## **B. Initiatives en cours**

### **1. Rationalisation de l'établissement des rapports**

19. Pour que l'établissement des rapports soit moins pesant pour les pays et plus efficace, les membres ont convenu de l'alléger et de rationaliser les demandes de rapports, de synchroniser les cycles des rapports, d'harmoniser les méthodes de collecte des données, d'accroître la comparabilité et la compatibilité de celles-ci, de faciliter l'accès aux informations existantes et le flux de ces informations et de renforcer les capacités au niveau national. Reconnaisant la nécessité de présenter des informations de manière concertée, les membres du Partenariat ont recommandé que les rapports s'articulent autour des sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts. La FAO et l'OIBT ont déjà adopté cette approche et le secrétariat du Forum sur les forêts et celui de la Convention sur la diversité biologique ont déclaré envisager de l'adopter.

20. Dans un premier temps, l'équipe spéciale de travail du Partenariat chargée de la question<sup>4</sup> a créé un portail d'information sur l'établissement des

---

<sup>4</sup> Cette équipe se compose de la FAO, de l'OIBT, du PNUE et des secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

rapports<sup>5</sup> qui permet de prendre connaissance d'un seul coup d'œil du calendrier de présentation des rapports, contient les directives en la matière adressées à chaque membre du Partenariat et indique des liens avec les rapports présentés par les pays aux diverses organisations et d'autres informations pertinentes.

21. Depuis 2005, l'OIBT, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et la FAO se sont employés à mieux coordonner la collecte des informations, en particulier dans le cadre du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO. Celui-ci vise à fournir à l'horizon 2010 des informations sur tous les grands éléments de la gestion durable des forêts et, par là même, à aider à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux sur les forêts convenus par le Forum sur les forêts et le Conseil économique et social, de l'objectif fixé par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pour 2010 et d'autres objectifs énoncés dans l'Accord international sur les bois tropicaux, la Convention-cadre sur les changements climatiques et d'autres instruments. Neuf membres du Partenariat ont mis leurs services spécialisés à disposition pour établir le cadre du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales pour 2010.

22. L'OIBT, la FAO, la Commission économique pour l'Europe de l'ONU et le Bureau statistique des communautés européennes (EUROSTAT) continuent par ailleurs à rassembler conjointement des statistiques sur les tendances de la production et du commerce des produits forestiers.

#### *Problèmes*

23. Un certain nombre de problèmes demeurent. Plusieurs membres du Partenariat ont mentionné la fixité des calendriers d'établissement des rapports et le fait que la présentation des rapports ne peut être modifiée que par une décision de leurs organes directeurs. C'est vrai en particulier pour les secrétariats des Conventions de Rio, qui donnent des instructions explicites concernant le contenu, la périodicité et les dates de présentation des rapports. D'autres membres du Partenariat ont fait état de difficultés à synchroniser les calendriers des rapports vu la nécessité de disposer d'informations à des moments différents et plus ou moins fréquemment.

#### *Activités prévues*

24. Il est prévu au cours de la période 2006-2010 :

a) De continuer à élaborer une approche plus coordonnée de la collaboration avec les pays en ce qui concerne les demandes d'information, notamment : i) d'établir des demandes d'information communes; ii) de combler les lacunes en matière d'information; iii) de resserrer le maillage des réseaux, tant nationaux qu'internationaux; et iv) de créer un centre qui regrouperait les informations nationales sur les forêts transmises aux organes directeurs, des membres du Partenariat et serait placé sous l'égide de celui-ci;

b) D'exploiter et d'améliorer le portail du Partenariat sur l'établissement des rapports. Les membres du Partenariat concernés continueront à télécharger ce qui concerne l'établissement des rapports nationaux, y compris les rapports et les

<sup>5</sup> [www.fao.org/forestry/cfp-mar](http://www.fao.org/forestry/cfp-mar).

directives, sur ce portail et à mettre leurs informations à jour périodiquement. La FAO s'occupera de l'aspect technique de l'exploitation du site;

c) De mieux coordonner le rassemblement des informations. Compte tenu du chevauchement éventuel des activités de collecte d'information menées aux fins du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, à l'horizon 2010, des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif fixé par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pour 2010 et de la prochaine série de rapports sur les critères et indicateurs de l'OIBT, les trois secrétariats concernés élaboreront une approche harmonisée en étroite collaboration;

d) De renforcer encore les capacités nationales en matière de collecte et d'analyse d'informations sur les forêts et d'établissement de rapports sur les forêts.

## 2. Harmonisation des définitions

25. Cette initiative vise à donner plus de cohérence à l'utilisation des définitions des termes forestiers et, par là même, à rendre l'établissement des rapports et les coûts connexes moins pesants pour les pays et à faciliter les communications et les négociations liées aux conventions, processus et instruments internationaux. La FAO, la Convention-cadre sur les changements climatiques, le Centre pour la recherche forestière internationale, l'OIBT, l'Union internationale des instituts de recherches forestières, le PNUE et le Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques ont convoqué trois réunions d'experts sur la question depuis 2002, dont la plus récente s'est tenue en janvier 2005. Parmi les expressions clefs qui y ont été examinées, on mentionnera les suivantes : « forêt naturelle », « forêt plantée », « plantation forestière », « arbres isolés », « forêt aménagée » et « forêt non aménagée ». Il y a eu un accord général, quoique non unanime, sur les définitions des trois premières expressions et les participants sont parvenus à un consensus sur la définition de l'expression « aménagement des forêts ».

26. Il y a eu également accord sur un vaste ensemble de recommandations adressées au secrétariat de certaines conventions et à certains organes intergouvernementaux, pays et autres parties prenantes. Le Partenariat a créé un portail consacré aux définitions des termes forestiers<sup>6</sup>, qui indique notamment les résultats des réunions d'experts, les définitions utilisées par les membres du Partenariat et un certain nombre de liens avec des glossaires et des bases de données sur les définitions. Le glossaire multilingue sur le carbone forestier que l'Union internationale des instituts de recherches forestières a récemment constitué et qui appelle l'attention sur les termes pouvant prêter à confusion en raison d'interprétations nationales divergentes est également accessible via ce portail.

### *Problèmes*

27. Des définitions différentes des termes forestiers peuvent être utilisées dans divers contextes à des fins politiques et concrètes différentes. Comme cela a été le cas pour les obstacles à l'harmonisation de l'établissement des rapports, le meilleur moyen de surmonter certains problèmes peut être d'assurer une meilleure coordination entre les organes directeurs amenés à établir les définitions à utiliser dans les rapports.

<sup>6</sup> [www.fao.org/forestry/cpf-definitions](http://www.fao.org/forestry/cpf-definitions).

### 3. Répertoire d'informations sur le financement de la gestion durable des forêts

28. Le Répertoire d'informations sur le financement de la gestion durable des forêts<sup>7</sup>, qui a été établi par le Partenariat en collaboration avec ses partenaires et le Fonds pour les programmes forestiers nationaux, a pour but d'aider les usagers à trouver des sources mondiales de financement des projets de gestion durable des forêts au moyen d'une base de données électronique. En 2006, toutes les entrées de cette base ont été mises à jour et le nombre de sources de financement qui y est indiqué a substantiellement augmenté puisqu'il est passé de 450 en septembre 2004 à 650 en mars 2006. Des sources de financement françaises et espagnoles ont été également indiquées pour que la base ait une plus grande portée géographique et le système d'exploitation de celle-ci a été amélioré à l'aide d'une nouvelle fonction de recherche interactive pour qu'elle soit plus aisément accessible.

29. De plus, un nouveau bulletin d'information électronique sur le financement a vu le jour. Ce bulletin, qui vise à aider les entités du monde entier à la recherche de fonds à s'informer facilement des possibilités de financement, est adressé une fois par mois à plus de 600 abonnés. Le Répertoire d'informations continue par ailleurs à organiser des débats en ligne auxquels participent des centaines de personnes et qui ont contribué à ce que la page du site Web du Partenariat qui lui est consacrée devienne l'une des pages du site les plus fréquemment consultées.

#### *Problèmes*

30. Il continue d'être difficile de maintenir la base de données à jour vu la rapidité avec laquelle les informations sur les possibilités de financement se renouvellent.

#### *Activités prévues*

31. Des efforts seront faits pour renforcer continuellement la diffusion du bulletin d'information sur le financement et poursuivre les débats engagés, ainsi que pour collaborer avec d'autres membres du Partenariat afin de mettre à jour les informations sur les sources de financement et d'en accroître le nombre.

### 4. Service mondial d'information forestière

32. Le Service mondial d'information forestière est un portail Internet qui permet d'accéder à des informations sur les forêts via un seul point d'entrée<sup>8</sup>. Les recherches y sont gratuites et l'accès aux informations originales y est direct. Toutes les informations qu'il fournit lui sont transmises par des établissements partenaires du monde entier qui sont concernés par les informations forestières.

33. Une version améliorée du portail, qui facilite les recherches et permet de mieux se renseigner sur les informations, manifestations, publications et possibilités d'emploi les plus récentes et de faire mieux connaître les organisations membres du Service, a été mise en service en janvier 2007. Le développement et l'exploitation techniques du portail sont actuellement assurés par l'Institut de recherche finlandais sur les forêts. En février 2007, de nouvelles interfaces en langues espagnole et française sont venues compléter l'interface en langue anglaise.

<sup>7</sup> Il peut être consulté à l'adresse ci-après : [www.fao.org/forestry/cpf-sourcebook](http://www.fao.org/forestry/cpf-sourcebook).

<sup>8</sup> On peut contacter le Service mondial d'information forestière à l'adresse ci-après : [www.gfis.net](http://www.gfis.net).

34. Les principaux partenaires du Service (Union internationale des centres de recherches forestières, Centre pour la recherche forestière internationale, FAO, Infrastructure pour les informations biologiques nationales) continuent d'élargir son réseau de fournisseurs d'informations et la gamme de ses services. Ils ont organisé des ateliers de formation au Chili, en Chine et dans la Fédération de Russie, parallèlement au développement du système, en 2006. Ces ateliers ont été appuyés par l'OIBT, les Gouvernements autrichien et suisse et le Gouvernement de la République de Corée.

#### *Problèmes*

35. Pour mettre en place le Service mondial d'information forestière, il a fallu surmonter plusieurs obstacles, qui tiennent en partie à la nature changeante des techniques et des instruments servant à gérer les services d'information fondés sur des métadonnées telles que le Service et, en partie également, au temps qu'il faut pour forger des partenariats durables.

#### *Activités prévues*

36. Un cadre stratégique devant fournir des orientations relatives au développement et à l'exploitation du Service au cours de la période 2007-2011 est en cours d'élaboration, avec l'aide de l'OIBT. Au cours des années à venir, le Service aura pour objectifs : a) d'obtenir de toutes ses organisations membres qu'elles présentent leurs différentes informations, notamment sur les manifestations, les vacances de poste, les nouvelles et les publications, de la même façon; b) d'obtenir de toutes les organisations membres du Partenariat et de la moitié des membres de l'Union internationale des instituts de recherches forestières qu'ils participent à ses travaux; c) de faire en sorte que la moitié de ses organisations membres soient des organisations de pays en développement; et d) d'offrir une fonction de recherche plein texte sur le Web.

### **5. Site Web**

37. En fournissant des informations sur le Partenariat et ses activités, le site Web du Partenariat<sup>9</sup> sensibilise davantage à la nécessité de promouvoir la gestion durable des forêts et fait connaître les domaines d'activité des organisations membres du Partenariat. Le secrétariat du Forum sur les forêts en assure l'exploitation en collaboration avec la FAO. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a décidé, à sa huitième session, que le portail de la Convention consacré aux forêts devrait être relié au site Web du Partenariat et y être intégré. Cette demande a été satisfaite. Il sera possible ultérieurement de se servir du site Web du Partenariat comme d'un centre d'échanges d'informations dynamique pour faire connaître les bonnes pratiques et les résultats obtenus.

## **V. Activités de collaboration**

38. Le dynamisme qui préside à l'amélioration de la coopération dépasse souvent le cadre officiel du Partenariat dont les membres collaborent régulièrement à des activités portant sur un large éventail de questions liées à la gestion durable des

---

<sup>9</sup> L'adresse du site Web du Partenariat est la suivante : [www.fao.org/forestry/cpf](http://www.fao.org/forestry/cpf).

forêts. La présente section décrit les progrès de certaines activités et les nouvelles initiatives mises en œuvre.

39. Le Partenariat a en outre encouragé ses membres à planifier plus systématiquement leurs activités ensemble. Ainsi, en 2005, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et la FAO se sont concertés pour mieux coordonner l'appui qu'ils fournissent afin d'améliorer la diversité biologique des forêts et de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail de la Convention sur la diversité biologique relatif aux forêts. De même, la FAO et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) ont récemment commencé à planifier plus systématiquement le financement et la mise en œuvre de nombreuses activités conjointes.

#### **A. Amélioration de l'application des réglementations forestières et de la gouvernance**

40. Un certain nombre de membres du Partenariat – dont le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union mondiale pour la nature (UICN), l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), l'OIBT et la Banque mondiale sont très actifs dans le domaine de la gouvernance et de la législation forestière. En mai 2006, la Banque mondiale et l'UICN ont organisé conjointement un atelier à Antalya sur la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle relative à l'application des réglementations forestières et à la gouvernance en Europe et en Asie du Nord, auquel ont participé des représentants des pouvoirs publics et d'autres parties prenantes. En août 2006, la FAO, l'OIBT et la Banque mondiale ont collaboré avec l'Organisation chargée du Traité en vue de la coopération amazonienne à l'organisation d'un atelier régional sur l'application des réglementations forestières afin de jeter les bases des prochains débats régionaux sur la législation forestière et la gouvernance. La Banque mondiale travaille également avec la FAO, l'UICN, l'Office allemand de coopération technique, le Ministère britannique du développement international et United States Agency for International Development (USAID) en Amérique centrale pour tenter d'organiser une conférence ministérielle sur ce thème en 2007.

41. En 2005, la FAO et l'OIBT ont constitué un partenariat pour promouvoir les meilleures pratiques en matière d'application des réglementations forestières. Un document a été établi et publié sous le titre « Meilleures pratiques pour l'application des lois dans le secteur forestier » afin de faire connaître les différentes mesures prises aux niveaux national et international pour lutter contre la délinquance forestière et contribuer au renforcement des capacités à travers la mise en commun de données d'expérience. Dans le cadre de la suite donnée à cette initiative, la FAO et l'OIBT, ainsi que d'autres partenaires – dont la Banque mondiale et l'UICN – ont participé à l'organisation d'une série d'ateliers régionaux qui ont débuté en 2006. Ces ateliers ont permis la mise à jour et l'amélioration des pratiques optimales recensées dans ce domaine en évolution rapide où des faits nouveaux se produisent quasiment chaque jour<sup>10</sup>. Les prochains ateliers devraient se tenir en 2007 en Afrique occidentale et en Amérique centrale et être organisés en collaboration avec

---

<sup>10</sup> Pour plus de renseignements, voir <http://www.fao.org/docrep/008/a0146e/a0146e00.htm>.

les mécanismes d'application des réglementations forestières et de gouvernance déjà en place.

42. Le CIFOR et le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts ont également entrepris une étude conjointe sur les forêts dans le cadre des conflits et de la consolidation de la paix. Cette étude rendra compte des actions menées aux niveaux international et national pour limiter l'exploitation des forêts et des autres ressources naturelles en cas de conflits violents et tentera d'en tirer les enseignements pour les soumettre à l'examen des instances internationales chargées de définir les politiques forestières.

43. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique prépare actuellement, en collaboration avec le CIFOR, des documents sur l'évaluation de l'exploitation illicite de la faune (y compris du gibier). Ce document devrait être publié en ligne pour être évalué par des spécialistes extérieurs dans le courant de l'année.

## **B. Suivi, évaluation et établissement de rapports**

44. Hormis les initiatives communes concernant l'harmonisation des rapports et la mise au point de définitions, un certain nombre de membres du Partenariat mènent des programmes pour renforcer les capacités aux niveaux national et régional afin d'améliorer le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports. Sous l'impulsion de la FAO et du Gouvernement japonais, des membres du Partenariat – notamment le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, l'OIBT et le PNUE – ont lancé une initiative pour aider les pays à mettre au point un mécanisme national harmonisé de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur les forêts qui soit directement lié aux politiques et à la planification nationales en Asie et dans le Pacifique. Les ateliers régionaux organisés en 2006 dans le cadre de ce projet ont contribué à la constitution de réseaux nationaux de coordonnateurs pour les différents mécanismes, conventions et institutions relatifs aux forêts aux niveaux national, régional et international. Quatorze pays asiatiques ont déjà officiellement constitué des réseaux de ce type. Une formation est par ailleurs dispensée à des cadres pour harmoniser la classification des forêts par télédétection, former des spécialistes de la visualisation bi- et tridimensionnelle de données, mettre au point des indicateurs sur la dégradation des forêts, la déforestation et la fragmentation et harmoniser la gestion des informations relatives à l'évaluation et aux inventaires nationaux des forêts. Ce projet sera en partie reproduit en Amérique latine et en Afrique en 2007.

## **C. Restauration des paysages forestiers et remise en état des terres dégradées**

45. Lancé en 2003, le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers continue de bénéficier de la collaboration active de l'UICN, de l'OIBT, du CIFOR, du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, de la FAO, du Centre mondial d'agroforesterie, de l'IUFRO, du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, du PNUE et de la Banque mondiale, ainsi que de nombreux autres partenaires. L'OIBT et l'UICN ont organisé neuf ateliers nationaux au Guyana, au Mexique, au Guatemala, aux Philippines, au Myanmar, en Inde, au

Cameroun, au Ghana et en Côte d'Ivoire. Le Comité directeur du Partenariat a tenu une réunion cette année et a arrêté trois domaines d'action prioritaires pour l'année à venir, à savoir : continuer de développer les initiatives communes et les activités de sensibilisation pour mieux faire connaître les activités du Partenariat; constituer un réseau d'apprentissage pour mettre en contact les professionnels qui travaillent dans des régions où les paysages forestiers sont restaurés ou qui envisagent la nécessité d'une action de ce type pour permettre la mise en commun des données d'expérience au sein d'un groupe plus large; actualiser le plan d'action général du Partenariat et son budget. Cette réunion a également contribué à renforcer la coopération entre les membres du Partenariat. La définition de critères de réussite des activités de restauration des paysages forestiers a par ailleurs fait l'objet d'un débat fructueux. Un programme d'action a également été arrêté pour donner suite aux décisions prises à l'atelier tenu à Petropolis. L'IUFRO apportera en outre une contribution scientifique au Partenariat mondial en organisant une conférence sur la restauration des paysages forestiers en République de Corée en 2007, en collaboration avec l'UICN, le Fonds mondial pour la nature et d'autres organismes partenaires. Cette conférence portera sur l'examen des fondements scientifiques de la restauration des paysages forestiers et ses rapports avec les pratiques et politiques<sup>11</sup>.

#### **D. Amélioration de l'accès aux financements aux fins d'une gestion durable des forêts**

46. De nombreux pays continuant d'avoir de graves difficultés à trouver des financements, un certain nombre de membres du Partenariat – dont le FEM, la FAO, l'OIBT, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification par l'intermédiaire de son mécanisme mondial et la Banque mondiale – collaborent activement avec les autorités nationales dans ce domaine.

47. En 2005, la FAO a lancé, en collaboration avec l'UICN, la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, le Gouvernement néerlandais et l'Office allemand de coopération technique, un projet de deux ans sur les stratégies et mécanismes financiers aux fins de la préservation et de l'utilisation durable des forêts en Amérique latine, dont les principaux objectifs sont d'étudier les informations relatives aux instruments et mécanismes de financement pour promouvoir l'utilisation durable et la préservation des forêts et d'augmenter les capacités des programmes forestiers nationaux pour mettre au point des stratégies afin de financer une gestion durable des forêts. Ce projet répond à la nécessité de plus en plus pressante dans de nombreux pays d'Amérique latine d'élargir et de diversifier la base financière de la gestion durable des forêts. Il répond en outre au besoin de trouver un équilibre entre la promotion des investissements et les instruments relatifs à l'atténuation des risques pour faire de l'investissement privé, public, national et institutionnel dans la gestion durable des forêts une option intéressante. Un certain nombre d'études de cas et d'études préliminaires sont en cours d'analyse<sup>12</sup>.

48. En 2006, en collaboration avec la Banque mondiale, l'OIBT a organisé plusieurs réunions internationales et régionales sur les investissements dans les

<sup>11</sup> Pour plus de renseignements, voir <http://www.srs.fs.usda.gov/korea/>.

<sup>12</sup> Pour plus de renseignements, voir [www.fao.org/forestry/site/33408/sp](http://www.fao.org/forestry/site/33408/sp).

forêts tropicales en Amérique latine. Elle a également appuyé une initiative de la Banque mondiale visant à promouvoir les investissements dans le secteur forestier en Afrique du Sud en juin 2006. Ces réunions avaient pour objet de promouvoir les investissements dans la gestion durable des forêts tropicales naturelles et le développement fondé sur la mise en valeur des forêts naturelles.

### **E. Programme de recherche sur la mosaïque des paysages forestiers**

49. Avec l'appui de la Direction suisse du développement et de la coopération et du Ministère des affaires étrangères de Finlande, le CIFOR et le Centre mondial d'agroforesterie ont collaboré en 2006 au lancement d'un programme de recherche conjoint sur l'intégration des moyens de subsistance et de la préservation de la biodiversité dans la mosaïque des paysages forestiers tropicaux revêtant une importance particulière du point de vue biologique. Le programme sur la biodiversité mis en œuvre par le CIFOR et le Centre mondial privilégiera la multifonctionnalité de la mosaïque des paysages forestiers en s'appuyant sur les mandats institutionnels pour gérer la préservation et le développement en vue de promouvoir un environnement durable dans les pays en développement. Il fera une large place aux points de vue des populations locales, mais sera essentiellement guidé par le souci de travailler avec les multiples parties prenantes et à différents niveaux de gouvernance. Il visera en particulier à :

a) Promouvoir le dialogue et le travail en réseaux pour encourager l'émergence de nouvelles réflexions, conceptions et pratiques de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité dans des paysages multifonctionnels;

b) Diffuser des informations pour :

- Mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience, en particulier dans différentes disciplines, sur différents sites et à différentes échelles;
- Instaurer des synergies (au niveau des ressources, des compétences et des mandats, par exemple);
- Créer de la valeur ajoutée (notamment par des synthèses et des généralisations).

50. Le programme relatif à la biodiversité a pour objet de produire en coopération des biens publics internationaux sur les thèmes suivants :

a) Liens entre biodiversité et garantie des moyens d'existence dans des paysages multifonctionnels;

b) Phénomènes écologiques et dynamique spatiale de la biodiversité dans la mosaïque des paysages forestiers;

c) Possibilités de mettre en place des mesures pour encourager la préservation de la diversité et l'utilisation durable de la mosaïque des paysages forestiers ainsi que le partage équitable des avantages qu'elle offre et obstacles à surmonter;

d) Possibilités d'harmoniser les règles et instruments du droit coutumier et législatif en ce qui concerne la multifonctionnalité de la mosaïque des paysages forestiers.

## **F. Lutte contre la pauvreté et garantie des moyens d'existence**

51. L'UICN, la FAO, le PNUE, le Centre mondial d'agroforesterie et le CIFOR, ainsi que les organisations régionales d'intégration en Afrique occidentale et les partenaires internationaux de la préservation de la biodiversité, ont organisé un atelier régional pour lutter contre la pauvreté en harmonisant les politiques forestières de l'Afrique occidentale. Cette rencontre particulièrement enrichissante, tenue en juillet 2006, a préparé le terrain pour lancer un dialogue sur les forêts et la pauvreté dans la sous-région.

52. L'Institut du développement outre-mer et Winrock ont achevé des travaux menés à partir de leurs données et de celles du CIFOR et de l'UICN et financés par le Programme sur les forêts (PROFOR) qui visaient à arrêter un module permettant de mettre en évidence les liens entre exploitation forestière et pauvreté. Ce module sera mis à l'essai dans quatre autres pays africains au moyen d'un financement du PROFOR et dans plusieurs autres pays dans le cadre d'un programme de l'UICN sur les moyens de subsistance et les paysages. Il permet d'avoir un aperçu instantané de la situation pour obtenir que la contribution des forêts aux moyens d'existence des pauvres des zones rurales soit examinée plus en détail lors de l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ainsi que dans le cadre du suivi sectoriel prescrit et d'autres activités de contrôle.

53. L'initiative pour les droits et ressources, à laquelle participent des membres du Partenariat pour la protection des forêts, l'UICN, le CIFOR et le Centre mondial d'agroforesterie, a été lancée conjointement en 2006 en collaboration avec Forest Trends, le Centre régional de formation forestière communautaire de l'Asie et du Pacifique, Foundation for People and Community Development, La Asociación Coordinadora Indígena y Campesina de Agroforestería Comunitaria Centroamericana, le Service des forêts des États-Unis et l'organisation InterCooperation. Cette nouvelle initiative commune tente de mieux sensibiliser l'opinion mondiale à la nécessité impérieuse de réformer le régime, les politiques et le marché forestiers pour atteindre les objectifs mondiaux relatifs à l'atténuation de la pauvreté, à la préservation de la biodiversité et à une croissance économique fondée sur la mise en valeur des forêts.

54. Avec l'appui de l'OIBT, la FAO a mené une conférence internationale en octobre 2006 au Viet Nam pour examiner comment accroître la contribution de la gestion durable des forêts à la lutte contre la pauvreté. Les participants ont mis en commun leurs données d'expérience et échangé leurs vues à propos de la gestion constructive des forêts, du recours à une main-d'œuvre abondante pour exploiter les forêts, traiter le bois et le commercialiser de façon à en faire bénéficier les pauvres des zones rurales, ainsi qu'à propos de la recherche et de la promotion de modes réalistes de gestion et d'utilisation des forêts par les populations locales.

## **G. Incendies de forêt**

55. La FAO, l'OIBT, le CIFOR et l'UICN collaborent depuis plusieurs années pour trouver et proposer des solutions afin de maîtriser et de limiter les effets négatifs des incendies de forêt. Cette collaboration a donné de bons résultats dans les régions sujettes aux incendies, telles que l'Asie du Sud-Est, puisqu'elle s'est

traduite par une transposition horizontale et verticale des actions à plus grande échelle dans le cadre des projets en cours. L'un de ces projets, mené par l'OIBT et l'UICN, concerne la gestion des incendies et la restauration après les incendies en collaboration avec les populations locales au Ghana. Il proposera des politiques adéquates de lutte contre l'incendie et débouchera sur la mise au point d'outils pour orienter la gestion des incendies de forêt par les populations locales au Ghana.

## H. Communication et vulgarisation

56. La revue phare de la FAO publiée sous le titre *Unasylva*<sup>13</sup> présente les travaux de la FAO et d'autres membres du Partenariat pour la protection des forêts. Des spécialistes des organisations partenaires participent souvent à la rédaction de ses articles ou y apportent des contributions. Des articles ont notamment été rédigés en collaboration avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sur le thème des forêts, du climat et de Kyoto et avec l'OIBT sur le thème du commerce et de la gestion durable des forêts. Ces dernières années, l'accent a volontairement été mis sur le travail d'équipe. Récemment, le CIFOR a collaboré à la compilation d'un numéro complet sur les forêts et la santé des populations dont il a contribué à planifier l'organisation et pour lequel il a soumis des articles et participé au Comité de lecture. Les travaux des organisations partenaires sont exposés dans la section « World of Forestry » de pratiquement chaque numéro. L'OIBT a publié le rapport sur la situation de la gestion des forêts tropicales en 2005 et continue de rendre compte de l'actualité dans les secteurs des forêts tropicales et du bois dans sa revue intitulée *Actualité des forêts tropicales* et son *Rapport sur le marché des bois tropicaux*.

## VI. Actions prévues

57. Les membres du Partenariat ont beaucoup fait pour instaurer un esprit de collaboration et de coopération et le renforcer et ont montré qu'ils étaient fermement déterminés à appuyer le Forum des Nations Unies sur les forêts et à agir ensemble. Cet état d'esprit sera particulièrement important pour développer la collaboration dans le cadre d'activités régionales et nationales.

58. À la sixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, les États membres ont renforcé l'arrangement international relatif aux forêts en chargeant le Forum de trois grandes nouvelles fonctions et ont défini quatre objectifs mondiaux communs concernant les forêts. Ces objectifs sont ambitieux et ne pourront être atteints que si la communauté internationale et les gouvernements nationaux collaborent activement à leur réalisation. Un instrument juridique non contraignant sur tous les types de forêt, qui devrait être adopté à la septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, jouera également un rôle important dans la mise en place du cadre de la future politique forestière internationale.

59. Les membres du Partenariat pour la protection des forêts manifestent régulièrement leur volonté d'intensifier leurs actions, aux niveaux à la fois régional et national, pour améliorer la gestion et la préservation des forêts, promouvoir un développement durable fondé sur la mise en valeur des forêts et collaborer avec les

---

<sup>13</sup> [www.fao.org/forestry/unasylva](http://www.fao.org/forestry/unasylva).

pays pour mener les actions relatives aux forêts dont il a été convenu dans les instances internationales. Leur principale préoccupation est d'appuyer des actions concrètes sur le terrain. La sensibilisation et le renforcement des capacités font déjà partie intégrante des activités de nombreux membres du Partenariat et joueront un rôle important dans la promotion et la stimulation de la mise en œuvre des accords internationaux relatifs aux forêts. Les membres du Partenariat sont impatients de collaborer étroitement avec le Forum des Nations Unies sur les forêts et ses États membres pour les aider à atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et à appliquer cet instrument juridique non contraignant à tous les types de forêt ainsi que le nouveau programme de travail pluriannuel.

---